

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 AVRIL 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 10 avril 2017 à 19 h 30, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Réналd Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général par intérim M. Marco Pilon et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

17-04-307 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 10 avril 2017 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche / Conseillère – Mise en valeur du territoire
3. Octroi d'un contrat / Fourniture de biens et d'équipements / Station d'épuration
4. Période de questions
5. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

17-04-308 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Embauche / Conseillère – Mise en valeur du territoire

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 5 avril 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M^{me} Chantal St-Laurent à titre de conseillère – Mise en valeur du territoire au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 8 mai 2017, au salaire prévu à la classe 15 (échelon 5) de l'échelle salariale incluse à l'*Entente sur les conditions de travail des employés-cadres*, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QU'il est entendu que M^{me} St-Laurent aura une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} St-Laurent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-04-309 Octroi d'un contrat / Fourniture de biens et d'équipements / Station d'épuration

CONSIDÉRANT la résolution 17-01-002 autorisant la conclusion d'une entente sous protêt avec Allen entrepreneur général inc. pour l'enlèvement et la remise en place des équipements de mécanique de procédé de la station d'épuration afin de permettre la reprise des travaux de revêtement époxydique des cuves et canaux;

CONSIDÉRANT que certains des équipements retirés ne peuvent être remis en place en raison de leur non-utilisation pour une période prolongée et qu'il y a lieu de procéder à leur remplacement;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu de constituer un stock de pièces de rechange adéquat en vue de parer à toute éventualité au moment de la remise en route de la station;

CONSIDÉRANT que la Ville tiendra responsable l'entrepreneur général de tous les coûts liés au remplacement des pièces devenues inutilisables à la suite de leur enlèvement;

CONSIDÉRANT que le sous-traitant de l'entrepreneur général, Veolia Water Technologies, est le seul fournisseur desdites pièces;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de pièces provenant d'un autre fournisseur serait susceptible d'annuler la garantie de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la soumission de Veolia datée du 30 mars 2017 énumérant les pièces requises, dont le coût total avant taxes s'élève à 38 718,31 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est avantageux d'acquérir ces pièces directement de Veolia plutôt que de le faire par le biais de l'entrepreneur général;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que cette dépense soit autorisée par résolution;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié le bon de commande n° 22453 préparé par M. Christian Gendron, directeur du Service des eaux, et approuvé en date du 4 avril 2017 par M. Martin Houde, directeur général, afin d'acquérir les pièces énumérées à la soumission de Veolia, et ce, pour un montant de 38 718,31 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

17-04-310 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

17-04-311 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 32 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier